



# VTT DES BALEINES Règlement de la course 45 KM

Festival des baleines 2017 – NOSY BORAHA (Ile de Sainte Marie) - MADAGASCAR – Du 08 au 16 juillet 2017

## PRINCESSE BORA LODGE & SPA



**PREAMBULE :** Cette épreuve est organisée sur l'île de Sainte Marie à l'occasion du FESTIVAL DES BALEINES qui aura lieu du 8 juillet au 16 juillet 2017 -:

### 1/ COMPÉTITION VTT 45 km – 12 juillet 2017

Cette épreuve est sportive en intégrant impérativement l'aspect de la culture locale dans sa totalité. Elle rassemble à la fois les terrains les plus appropriés sur le plan sportif et les sites les plus en vue sur le plan de la découverte de l'île - La participation des villageois parsemés le long du parcours est plus qu'une évidence. Cette initiative doit nous apporter une aide précieuse au bon fonctionnement des relais de ravitaillements. Ils ne peuvent être que les véritables témoins de leurs identités culturelles.

**2/ DATES ET HORAIRES DES COURSES :** La compétition VTT de 45km aura lieu le 12 juillet 2017 avec un départ à 7 heures qui suivra le rassemblement des concurrents à 6 heures

**3/ REMISE DES DOSSARDS ET MODALITES :** Compétition VTT de 45km - La remise des dossards aura lieu le 11 juillet 2017 à partir de 14 heures pour se terminer par un débriefing aux environs de 19 heures - Les dossards seront remis sous présentation d'une licence ou d'une carte d'identité et de la fiche d'inscription. avec le règlement de la course

### 4/ PARTICULARITES CONCERNANT L'ÉPREUVE

**Compétition VTT de 45km :** Pour cette année 2017 cette compétition chronométrée de 45km environ se déroulera sur le parcours du Trail en une seule étape et empruntera les sentiers, les chemins, les routes du Nord du centre et du sud de la ville d'AMBOUDIFOTATRA dans un cadre naturel et ludique qui caractérise l'île de Sainte Marie - Les distances annoncées seront susceptibles d'être modifiées légèrement en fonction du traçage définitif du parcours. Le départ et l'arrivée se situeront sur l'esplanade à droite du Barachois.

### 5/ PARTICIPATION

**La compétition VTT de 45km** n'admettra comme concurrents que les personnes des deux sexes, âgée de 18 ans révolus au jour du départ de la course - Le certificat médical présenté lors de l'inscription attestera de l'aptitude physique du concurrent(e) à participer à une compétition VTT. Il doit être établi à moins de 6 mois et son absence n'autorisera pas le départ de l'épreuve - La présentation d'une licence fédérale 2017 fera office de la même pièce demandée - Tous les participants sont pleinement conscients des caractéristiques de cette compétition et ont porté une attention particulière à leur entraînement préalable - Tous les participants doivent être dans une bonne condition physique, conforme à l'effort qu'ils s'approprient à fournir.

Les participants sont également pleinement conscients que pour une telle activité en pleine nature, leur sécurité dépend avant tout de leur capacité à s'adapter à leur environnement et aux problèmes rencontrés ou prévisibles auxquels ils seront éventuellement amenés à faire face.

Tous les participants sont donc pleinement conscients que le rôle de l'organisation n'est pas de se substituer au coureur pour gérer ses différents problèmes.

### 6/ BALISAGE :

La course se fait en semi-autosuffisance. Le parcours de 45km disposera de 2 ravitaillements en boissons et nourritures dont les positions seront indiquées sur le plan du parcours et balisées à environ 200 mètres en amont de chaque poste. Ce dernier offrira la possibilité de procéder au remplissage des bidons ou poches à eau.

- Nous noterons que le principe de semi autosuffisance impose à chaque coureur de disposer de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Toute forme d'accompagnement est formellement interdite sur la totalité du parcours.

### 7/ CLASSEMENT

**Compétition VTT de 45 km :** 1classement scratch pour le 1ER et la 1ERE toutes catégories confondues - 1 classements femme et 1 classement homme pour les catégories : 1 classement junior né en 1997 et 1998 **JU F** et **JU H** - 1 classement espoir né de 1994 à 1996 **ES F** et **ES H** - 1classement senior né entre 1977 à 1993 **SE F** et **SE H** - 1classement vétérans né en 1976 et avant **VE F** et **VE H**.

**8/ RECOMPENSES :** Classement Scratch : 45KM compétition – Récompense au 1er homme et 1ère femme scratch - 8 trophée MM queue de baleines - 8 trophée PM queue de baleines - Le premier et le 2ème de chaque catégorie seront récompensés.

### 9/ CONDITIONS D'INSCRIPTION - ENGAGEMENTS

**45km COMPETITION :** Non résident 20 € - Résident Madagascar 20000 AR – Résident Sainte Marie 5000 AR

**10/ MODALITE D'INSCRIPTION :** L'inscription définitive et le paiement de l'engagement s'effectueront de la manière suivante :

**Pour les étrangers et les concurrents de la grande Ile :** Sur le site du festival des Baleines.

**Pour les concurrents Saint Mariens :** Sur le site du festival des Baleines ou bien directement auprès du bureau du Festival des Baleines. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit - Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée - Aucune modification de l'inscription sera tolérée. En cas de non- présentation du concurrent (e) au départ de la course aucun remboursement ne sera effectué.

**11/ DOSSARDS :** La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine ou le ventre par 4 épingles (non fournies) et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course - Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au- dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

**12/ ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE :** La participation aux épreuves entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course publiés par l'organisation.

Tous les participants s'engagent - 1/ à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription - 2/ à déléguer la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci - 3/ à n'emprunter que les chemins balisés par l'organisation, sans couper ou prendre un raccourci. Nous rappelons que couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade durablement. Le non- respect de ces directives entraînera une disqualification - 4/ à utiliser les poubelles placées à chaque poste de ravitaillement. Nous invitons nos amis concurrents à les utiliser impérativement en vue d'un tri sélectif des déchets - Tout coureur pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours sera disqualifié - Le respect de l'environnement est un impératif - L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

L'organisation reste compétente pour décider de toute modification à ce règlement au regard de demandes écrites qui lui seraient adressées ou du contexte

**13/ ÉQUIPEMENT VTT :** Malgré la mise en place de 2 ravitaillements pour la compétition VTT de 45km, il est fortement préconisé aux concurrents de s'équiper de la manière suivante : 1 sac à dos devant contenir 1 réserve de 1,5l d'eau minimum, d'un gobelet éventuel ou d'un bidon sans oublier sa pièce d'identité ou un document attestant son nom et un numéro de téléphone en cas d'accident.

**Tenue vestimentaire du présent règlement :** Le port du casque intégral avec jugulaire attachée, les coudières, les gants complets, les manches longues, ainsi qu'une tenue longue sur les membres inférieurs (ou des genouillères) sont obligatoires pour la compétition VTT de 45 km - Les protections dorsales et de poitrine sont vivement recommandées - Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ - Tout concurrent doit effectuer la totalité du parcours avec son équipement de protection complet

**14/ SECURITE :** Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles - Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule - L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours - L'assistance médicale sera assurée par 2 médecins et infirmiers avec véhicule.

**15/ ENVIRONNEMENT :** Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles - Nous rappelons que les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'à l'arrivée.

**16/ ASSURANCE :** Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité - Il est conseillé à chaque concurrent de posséder une assurance individuelle accident.

**17/ ANNULATION :** En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.